

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------------------------|----------------|----------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Présents |
| 19 | 19 | 17 |

Date de la Convocation
Le 27 juin 2023

Date d'affichage
Le 7 juillet 2023

Séance du :

L'an : deux mil vingt trois

Et le : cinq juillet

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD – Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL – M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO – Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN– M. Mathieu GULLUNI - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL– M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : – Mme Bernadette HAUGUTH – Mme Stéphanie HIMBERT

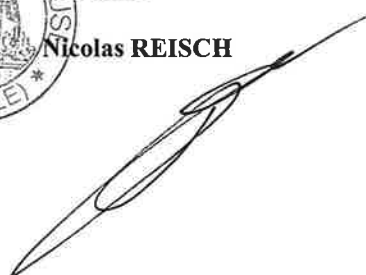

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 31 MAI ET 9 JUIN 2023

Les Procès-verbaux des séances du 31 mai 2023 et 9 juin 2023 sont soumis au Conseil Municipal pour approbation.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Seingbouse, 5 juillet 2023
Le Maire
Nicolas REISCH



Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------------------------|----------------|----------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Présents |
| 19 | 19 | 17 |

Date de la Convocation
Le 27 juin 2023

Date d'affichage
Le 7 juillet 2023

Séance du :

L'an : deux mil vingt trois

Et le : cinq juillet

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD – Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL – M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO – Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN– M. Mathieu GULLUNI - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL– M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : – Mme Bernadette HAUGUTH – Mme Stéphanie HIMBERT

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.219-29 et D. 23-42-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57,

Vu la délibération du 12 avril 2023 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2023,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements et des ouvertures de crédits sur le budget,

Il est proposé de voter la décision modificative suivante :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 2152 : Installations de voirie | | 9 764,35 € |
| TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales | | 9 764,35 € |
| D 231 : Immobilisations corporelles en cours | | 56 060,25 € |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | | 56 060,25 € |
| 021 : Virement de la section de fonctionnement | | 55 000,00 € |
| TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement | | 55 000,00 € |
| R 28041411 : Amort. Subv com GTP – biens Mobiliers, matériel et étude | | 1 060,25 € |
| TOTAL R 040 : Opération ordre transf. entre sections | | 1 060,25 € |
| R 203 : frais études, recherche développement et frais d'insertion | | 9 764,35 € |
| R 2761 : Créances pour avances en garanties d'emprunt | 43 016,00 € | |
| TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales | 43 016,00 € | |
| R 2761 : Créances pour avances en garanties D'emprunt | | 43 016,00 € |
| TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières | | 43 016,00 € |

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 5 juillet 2023

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------------------------|----------------|----------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Présents |
| 19 | 19 | 17 |

Date de la Convocation
Le 27 juin 2023

Date d'affichage
Le 7 juillet 2023

Séance du :

L'an : deux mil vingt trois

Et le : cinq juillet

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD – Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL – M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO – Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN– M. Mathieu GULLUNI - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL– M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : – Mme Bernadette HAUGUTH – Mme Stéphanie HIMBERT

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX
ET DE LA VITRERIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrivée à échéance le 31 août 2023 du marché de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie avec la société CARONET.

Par conséquent, il a été décidé d'organiser une mise en concurrence conformément Code de la Commande Publique (CCP) pour la passation d'un contrat de prestation de service d'une durée de trois ans ferme.

La date limite de réception des offres a été fixée au jeudi 29 juin 2023 à 12H00.

Six entreprises ont répondu à ce marché.

Les offres ont été analysées selon les critères précisés dans le règlement de l'appel d'offre, à savoir :

- Proposition financière : 50 %
- Valeur technique : 25 %
- Performances en matière de protection de l'environnement : 25 %

L'analyse des offres par la commission d'appel d'offre réunie le lundi 3 juillet 2023 à 8H00 fait ressortir que la proposition de la société S2G SYSTEME sis à FORBACH 9A rue des Gardes d'un montant annuel de 25 145,00 € H.T soit 30 174,00 € T.T.C a été retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De suivre l'avis de la commission d'appel d'offre et d'attribuer le marché de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie à la société S2G SYSTEME sis à FORBACH 9A rue des Gardes d'un montant annuel de 25 145,00 € H.T soit 30 174,00 € T.T.C
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 5 juillet 2023

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------------------------|----------------|----------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Présents |
| 19 | 19 | 17 |

Date de la Convocation
Le 17 juin 2023

Date d'affichage
Le 7 juillet 2023

Séance du :

L'an : deux mil vingt trois

Et le : cinq juillet

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD – Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL – M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO – Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN– M. Mathieu GULLUNI - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL– M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : – Mme Bernadette HAUGUTH – Mme Stéphanie HIMBERT

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

SIGNATURE DU BAIL AVEC LA MICRO-CRECHE « POUR UNE ENFANCE EN OR »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier concernant l'implantation d'une micro-crèche dans l'ancien bâtiment de l'école primaire arrive à son terme. La Protection maternelle de l'enfance (PMI) et de la Caisse Allocation familiale de la Moselle (CAF) ont donné leurs autorisations.

Aussi, un bail entre ma micro-crèche « Pour une enfance en or » et la commune doit être signé.

Les conditions de ce bail sont les suivantes :

- Location du bâtiment « Ancienne école primaire » rue du Stade à SEINGBOUSE
- Location pour une durée de 25 ans reconductible à compter du 1^{er} août 2023
- Montant du loyer mensuel 300,00 €

Pendant toute la durée des travaux de mise en conformité, le loyer ne sera pas dû par le PRENEUR. Le PRENEUR règlera le premier loyer quatre mois après l'ouverture de la micro-crèche.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter les conditions du contrat de location ci-dessus énoncées
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat (annexe à la présente délibération)

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 5 juillet 2023

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------------------------|----------------|----------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Présents |
| 19 | 19 | 18 |

Date de la Convocation
Le 17 juin 2023

Date d'affichage
Le 6 juillet 2023

Séance du :

L'an : deux mil vingt trois

Et le : cinq juillet

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD – Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL – M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO – Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN– M. Mathieu GULLUNI – Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL– M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absent excusé : Mme Stéphanie HIMBERT

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE POLICIERS MUNICIPAUX ENTRE LES VILLES DE FREYMING-MERLEBACH ET SEINGBOUSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réflexion a été menée pour trouver des solutions pour maintenir la sécurité, lutter contre les troubles d'ordre public et les incivilités routières.

L'embauche des policiers municipaux représente un coût trop important pour notre commune. Nous avons contacter la commune de Freyming-Merlebach, et nous avons demandé s'il serait possible de mettre à disposition leur police municipal.

La commune de Freyming-Merlebach a répondu favorablement à notre demande.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention de mise à disposition partielle et de plein droit de policiers municipaux entre les villes de Freyming Merlebach et de Seingbouse figurant en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 5 juillet 2023

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*